

Perspectives

N°26/044 – 18 février 2026

Zone euro – Accélération des défaillances en fin d'année 2025

- Les défaillances d'entreprises en 2025 dans la zone euro sont en ralentissement : +11,4%, après +18,7% en 2024 (+23,8% en 2023 et +22,2% en 2022). Mais elles accélèrent au cours des trois derniers trimestres de 2025.**
- Après la pandémie, le redémarrage des défaillances a été très rapide en 2022 et 2023 en France, plus tardif en Allemagne et plus encore en Italie.**
- En 2025, l'augmentation a donc été modeste en France, plus soutenue – mais en ralentissement – en Allemagne et en Italie.**
- En 2025, les défaillances s'inscrivent en ralentissement dans tous les secteurs, sauf dans l'hébergement et restauration.**

L'indice des défaillances d'entreprises a encore augmenté dans la zone euro en 2025 (+11,4% par rapport à l'année 2024). Après une forte remontée en 2022 et 2023 à un rythme élevé (respectivement +22,2% et +23,8%), ce rythme s'est affaibli en 2024 (+18,7%) et davantage en 2025. Cependant, depuis le printemps 2025, le nombre de déclarations a de nouveau accéléré.

Des dynamiques différencierées entre pays

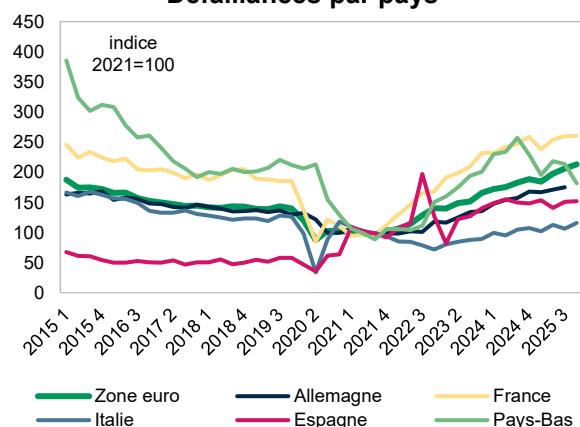
Si le redémarrage des défaillances en 2022 et 2023 a été très rapide pour la France, il a été plus tardif pour l'Allemagne, avec une nette accélération dès 2023, et plus encore pour l'Italie, où la plus forte accélération s'est produite à partir de 2024. Ainsi, en 2025 l'augmentation des défaillances a été modeste en France, tandis qu'elle demeure plus soutenue en Allemagne et en Italie, bien qu'en ralentissement

Le redémarrage post-pandémique dans la zone euro a été porté initialement par les secteurs du commerce de gros et de détail, de l'hébergement et restauration ainsi que du transport et entreposage,

qui ont enregistré dès 2022 les plus fortes hausses. Dès 2023, le nombre de défaillances enregistrées par ces secteurs a ralenti modérément et c'est dans l'information et communication et dans l'immobilier qu'on a enregistré des hausses supérieures à la moyenne des secteurs. En 2024, le secteur de la construction a également présenté une remontée des faillites supérieure à la moyenne. Sur l'année 2025, on observe un ralentissement des enregistrements de défaillances, à l'exception des secteurs de l'hébergement et de la restauration.

Cependant, les trajectoires des secteurs diffèrent entre pays. Ainsi, en Allemagne, l'industrie et la construction ont connu une remontée immédiate des défaillances supérieure à la moyenne dès 2022 et, en 2024, avec la hausse des coûts de l'énergie. Les faillites dans les secteurs intensifs en contact sont apparues plus tardivement qu'en France. Pour l'Italie, c'est le secteur de la construction qui porte plus fortement la remontée des défaillances et qui montre encore des fragilités en 2025 avec le secteur immobilier (fin du dispositif d'incitation à l'investissement en rénovation *Superbonus*). La construction affiche aussi des hausses supérieures à la moyenne en 2025 en Allemagne.

Défaillances par pays



Sources : Eurostat, Crédit Agricole S.A.

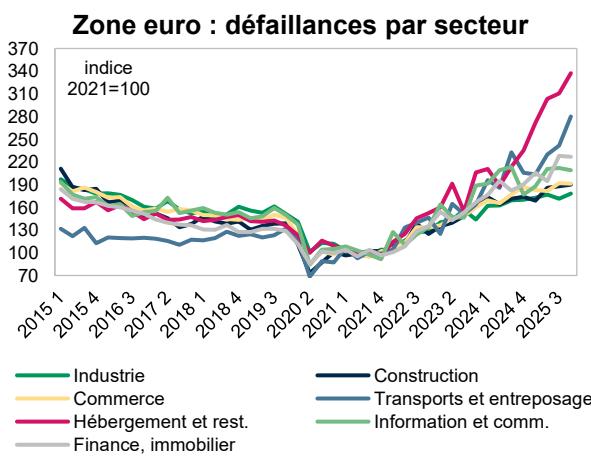
La montée des défaillances est à mettre en relation avec l'augmentation des créations d'entreprises. Le taux de croissance des nouvelles créations en moyenne sur la période 2022-2025 est supérieur à celui sur la période 2015-2019 dans la zone euro. Cependant, tous les pays ne présentent pas les mêmes performances. Si les créations sont en forte croissance en France, leur indice a largement dépassé le niveau prépandémie, en Allemagne, ce niveau n'a été retrouvé que fin 2024 et, en Italie, ce n'est toujours pas le cas.

En Allemagne, la construction, le commerce et la restauration poussent encore les défaillances à la hausse

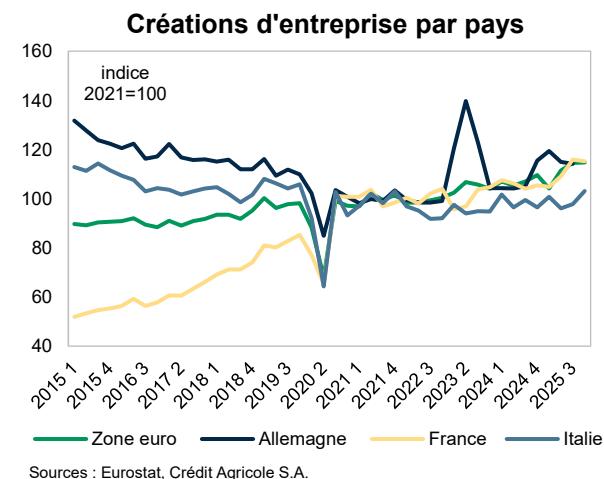
En Allemagne, les défaillances d'entreprises ont fortement augmenté en 2024 par rapport à l'année précédente (+22,9%). Deux facteurs y ont contribué. Premièrement, le redressement des taux d'intérêt amorcé durant l'été 2022 a particulièrement affecté les secteurs sensibles à ces taux. À titre d'exemple, les secteurs de la construction et de l'immobilier ont contribué à eux seuls à près d'un tiers de la hausse des faillites. Autrement dit, les défaillances dans ces secteurs ont progressé encore plus fortement que l'année précédente. Deuxièmement, les effets de rattrapage et de normalisation consécutifs à la pandémie ont également contribué à cette augmentation en 2024. Cela concerne notamment les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie-restauration, qui ont représenté près d'un quart de la hausse des faillites d'entreprises en 2024. Bien que l'activité économique de ces secteurs à forte intensité de contacts ait considérablement diminué durant la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021, les défaillances y avaient fortement reculé du fait de la suspension de l'obligation de déposer le bilan et des importantes mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics. Les effets de la normalisation pourraient également avoir entraîné une hausse des faillites en 2024 dans les secteurs qui avaient

temporairement bénéficié d'une demande exceptionnellement forte pendant la pandémie. C'est le cas des services d'information et de communication et des services aux entreprises, qui ont contribué à hauteur d'un peu plus d'un cinquième à l'augmentation des faillites d'entreprises en 2024. À titre de comparaison, le secteur manufacturier n'y a contribué que faiblement (à hauteur d'un dixième). Au cours des trois premiers trimestres de 2025 les défaillances ont ralenti (9,1%), mais demeurent dynamiques dans la construction, l'hébergement et restauration et dans le commerce.

Sur la période récente, la faiblesse persistante de l'activité économique pèse de plus en plus sur les fondamentaux des entreprises allemandes. Bien que leurs niveaux de capitalisation et de liquidité restent globalement solides, la situation de leurs bénéfices semble se détériorer. En 2024, les bénéfices nominaux des entreprises ont reculé sur un an pour la première fois depuis 2020. Sur les premiers trois trimestres de 2025, ils ont augmenté à un rythme faible et inférieur à l'inflation. Contrairement à l'ensemble du secteur des entreprises, la rentabilité des sociétés cotées demeure globalement robuste. Les grandes entreprises cotées en Allemagne sont fortement tributaires de la conjoncture économique mondiale, qui s'est révélée solide jusqu'au deuxième trimestre. Cependant, la politique commerciale protectionniste des États-Unis devrait peser davantage sur l'économie mondiale et, par conséquent, sur les sociétés cotées. Actuellement, ce sont donc principalement les bénéfices des petites et moyennes entreprises (PME) qui semblent sous pression. De manière générale, les PME sont plus dépendantes de la situation économique allemande. Le ratio global du service de la dette des entreprises allemandes a également augmenté, en raison de la faiblesse des bénéfices. Le nombre de défaillances d'entreprises a continué de progresser en 2025 à un rythme supérieur à celui de la zone euro (+9,1% sur les trois premiers trimestres de 2025), bien que la hausse se soit considérablement ralenti.



Sources : Eurostat, Crédit Agricole S.A./ECO



Sources : Eurostat, Crédit Agricole S.A.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :



Monde – Scénario macro-économique 2026-2027 – Décembre 2025

[En comptant sur le soutien de la politique budgétaire,
contrepoids à l'adversité](#)

Date	Titre	Thème
17/02/2026	Royaume-Uni – Système bancaire : une révision du cadre prudentiel	Royaume-Uni, banque
16/02/2026	ECO Tour 2026 : état de l'économie française secteur par secteur	Sectoriel, économie, France
13/02/2026	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
13/02/2026	France – Une hausse du taux de chômage en fin d'année 2025 à relativiser	France
13/02/2026	Royaume-Uni – Le PIB croît de 0,1% au T4 2025	Royaume-Uni
12/02/2026	Les banques centrales ne doivent être ni sous contrôle, ni hors de contrôle	Monde
12/02/2026	Revolut, la néobanque dans la rue !	Fintech
11/02/2026	Après 2001 pour la Chine, une nouvelle odyssée commerciale s'ouvre-t-elle pour l'Inde ?	Inde
10/02/2026	Brésil – Rôle ambigu du commerce extérieur ; rôle décisif des investissements directs étrangers	Amérique latine

Études Économiques Groupe – Crédit Agricole S.A.

12, place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Isabelle JOB-BAZILLE

Rédacteurs en chef : Paola MONPERRUS-VERONI, Tania SOLLOGOUB, Armelle SARDA

Zone euro : Alberto ALEDO, Ticiano BRUNELLO, Marianne PICARD, Paola MONPERRUS-VERONI (coordination zone euro), Sofia TOZY, Philippe VILAS-BOAS, Grégoire GLORIEUX

États-Unis, Royaume-Uni, Irlande, pays scandinaves : Slavena NAZAROVA

Europe centrale et orientale, Asie centrale, géo-économie :

Tania SOLLOGOUB (coordination pays émergents), Nathan QUENTRIC

Asie : Sophie WIEVIORKA

Amérique latine : Catherine LEBOUGRE (coordination scénario), Jorge APARICIO LOPEZ

Afrique du Nord, Moyen-Orient, Afrique sub-saharienne : Laure DE NERVO, Morgane Abbas

Documentation : Elisabeth SERREAU

Statistiques : Datalab ECO

Réalisation et Secrétariat de rédaction : Fabienne PESTY

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

Application Etudes ECO disponible sur l'[App store](#) & sur [Google Play](#)

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exhaustivité, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.